

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 20 NOVEMBRE 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 novembre 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20201120/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20201120/access.html>

Le 20 novembre 2020, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Séminaire interne au sujet des fonds de dotation,
- Développement d'OP3FT China,
- Appel à la générosité publique,
- Demande d'aide européenne par la société F2R2 en sa qualité d'Opérateur du FCR,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Clarification des Statuts de l'OP3FT,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **SÉMINAIRE INTERNE AU SUJET DES FONDS DE DOTATION**

Monsieur Alain MARTEL met en avant l'importance, pour une organisation en situation de télétravail généralisé, comme c'est le cas pour l'OP3FT depuis le 16 mars 2020 avec l'épidémie de Covid-19, d'organiser de temps à autre des événements exceptionnels en ligne réunissant l'ensemble des collaborateurs.

Dans ce contexte, Monsieur Alain MARTEL propose d'animer un séminaire interne pour les collaborateurs de l'OP3FT sur le thème de la gouvernance des fonds de dotation.

Le Conseil d'administration remercie Monsieur Alain MARTEL pour sa proposition et pour le temps qu'il va consacrer à la réalisation de ce séminaire, et décide de l'organiser le mardi 8 décembre 2020.

## DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration prend acte que le Projet d'Innovation Collaborative (PIC) proposé par l'antenne locale de l'OP3FT en Chine, OP3FT China, a été accepté par l'Ecole Centrale de Pékin et qu'il a été sélectionné par un groupe de cinq étudiants.

Ce projet consiste, pour un groupe d'élèves-ingénieurs de l'Ecole, à concevoir des interactions homme-machine avancées en utilisant Frogans en tant que médium. Le projet a démarré en octobre 2020 et s'achèvera en mai 2021.

Le Conseil d'administration prend également acte du bon déroulement du comité de lancement de ce projet PIC, qui a eu lieu de manière mixte, dans les locaux de l'Ecole et en visioconférence, le 3 novembre 2020, en présence de Madame Li YIN, Directrice d'OP3FT China, de Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du développement des antennes locales de l'OP3FT, et de Monsieur Vincent LE GUEN, chef de projet logiciel à l'OP3FT.

Enfin, le Conseil d'administration prend acte qu'OP3FT China a assisté, en tant que membre de l'Internet Society of China, à la sixième conférence annuelle sur l'état de droit sur l'Internet en Chine organisée à Pékin par l'Internet Society of China les 18 et 19 novembre 2020.

## APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Pour rappel, les Statuts prévoient que les ressources de l'OP3FT proviennent uniquement :

- des revenus de sa dotation, issus de la licence d'exploitation octroyée par l'OP3FT à l'Opérateur du FCR dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (Article 19), et
- des dons manuels issus de la générosité publique (Article 20).

A ce jour, les ressources de l'OP3FT proviennent pour l'essentiel des revenus de sa dotation. Aucun don manuel n'a été collecté dans le cadre de la campagne d'appel à la générosité publique organisée conformément à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2019, pour la période allant du 6 novembre 2019 au 6 novembre 2020.

Toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans, le Conseil d'administration décide de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 6 novembre 2020.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

## **DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE PAR LA SOCIÉTÉ F2R2 EN SA QUALITÉ D'OPÉRATEUR DU FCR**

Le Conseil d'administration de l'OP3FT prend acte que la deuxième demande d'aide déposée en date du 7 octobre 2020 par la société F2R2 en sa qualité d'Opérateur du FCR dans le cadre du programme « *EIC Accelerator Pilot* » de la Commission européenne n'a pas été acceptée.

## **PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR**

Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, Opérateur du FCR, fait connaître au Conseil d'administration de l'OP3FT les difficultés que rencontre F2R2 pour lever des fonds dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Ce contexte a un impact très fort sur la confiance des investisseurs dans l'avenir et donc sur leur capacité à investir dans un projet innovant qui ne génère pas encore de chiffre d'affaire, le FCR n'étant pas ouvert aux utilisateurs de l'Internet.

De plus, les deux demandes d'aides européennes de la société F2R2 ont été rejetées, et la société F2R2 n'est pas éligible au versement d'aides de l'Etat compte tenu de sa date de création récente, juste avant le début de l'épidémie de Covid-19.

La société F2R2 sollicite donc des délais de paiement de la redevance mensuelle du mois de novembre 2020 et des mois à venir, jusqu'à ce que le rétablissement de la situation économique lui permette de lever des fonds nécessaires au plein déploiement de son activité et au paiement de la redevance, tout en s'engageant à payer a minima les charges strictement nécessaires au fonctionnement de l'OP3FT avec l'aide de ses actionnaires.

Messieurs Amaury GRIMBERT et Alexis TAMAS étant indirectement intéressés à une décision d'octroi de délais de paiement à la société F2R2 en leur qualité de dirigeants de cette société, et Monsieur Alain MARTEL étant le seul autre Administrateur de l'OP3FT présent, le Conseil d'administration de l'OP3FT décide d'organiser une nouvelle réunion prochainement afin de statuer sur cette demande de délais de paiement de la société F2R2 avec la présence de tous les Administrateurs de l'OP3FT.

## **CLARIFICATION DES STATUTS DE L'OP3FT**

Dans le prolongement de sa décision du 26 juin 2020 de confier à l'équipe juridique la rédaction d'un projet de mise à jour des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé. Il prend acte également que la rédaction de ce projet n'est pas terminée.

Le Conseil d'administration décide donc de confier à l'équipe juridique la poursuite de la rédaction du projet de mise à jour des Statuts de l'OP3FT avec l'objectif de déposer les Statuts mis à jour avant la fin de janvier 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864